YLEA®

Plan d'évacuation A3 design

Référence : 07723



Prix choc pour ce plan d'évacuation A3 muni de son support design de luxe !

Commandez votre plan évacuation en quelques clics !

- 1 - **Commandez vos plans** d'évacuation directement sur le site.
- 2 - **Un conseiller vous assiste** et vous conseille en cas de besoin pour la transmission de vos documents numérisés ou sous format papier.
- 3 - Une fois le bon à tirer validé, **vous êtes livré sous 48 heures.**

Caractéristiques :

- Plan évacuation conforme à la **norme NF X08-070.**
- Qualité d'impression offrant une bonne lisibilité dans le temps, **même en extérieur.**
- Design intemporel avec **support Crystal.**

Où faut-il placer des plans d'évacuation ?

- A **chaque étage et chaque niveau** de votre bâtiment.
- Au droit des cheminements verticaux : escalier, ascenseur ou monte-charge.
- A **d'autres emplacements si plus de visibilité est nécessaire** selon la configuration des lieux.
- A retenir en outre : **1 plan évacuation / 750 m2** d'étage et / **25 m de couloirs**.

Un plan évacuation, c'est obligatoire pour qui ?

Pour tout le monde... Que votre activité soit régie par le code du travail, les ERP, ou même la réglementation des habitations ou parkings, vous devez installer des plans d'évacuation.

Qu'est-ce qu'un **plan d'évacuation** ? Où doit-on le trouver ? Et quelles informations doit-il

BESOIN D'AIDE ... CONTACTEZ-NOUS
contact@ylea.eu • www.ylea.eu
Echangez avec nos conseillers par chat du lundi au vendredi de 8h à 17h45.

contenir ? Consultez notre page d'information.

N'hésitez pas à consulter cette **consigne** en conformité avec le règlement de sécurité incendie des hôtels (ERP de type 0).

? Optimisez la sécurité de vos locaux avec nos **plans d'évacuation conformes aux normes**, conformes aux normes en vigueur.

Quelques précisions sur l'emplacement des plans d'évacuation incendie selon l'activité de l'établissement.

Commerce, lieu public :

- Quel que soit la taille : Au moins 1 plan à l'entrée en tant que plan d'évacuation pour le public et plan d'intervention pour les pompiers.
- Plus Grand établissement :
- 1 plan à l'entrée qui fera plan d'évacuation pour le public et plan d'intervention pour les pompiers.
- 1 plan d'évacuation visible à chaque sortie de secours + zone escalier/ascenseur. Ceci en respectant approximativement un minimum d'un plan pour 750 m².

Entreprises, Immeubles de bureaux :

- Quel que soit la taille : Au moins 1 plan à l'entrée qui fera plan d'évacuation pour le public et plan d'intervention pour les pompiers.
- Plus Grand établissement : 1 plan à l'entrée qui fera plan d'évacuation pour le public et plan d'intervention pour les pompiers.
- 1 plan d'évacuation visible à chaque sortie de secours + zone escalier/ascenseur + lieux de rassemblement (cafétéria…).
- Dans les circulations, tous les 25 m environ.

Immeubles d'habitation :

- Un plan dans le hall du RDC, reprenant les parties communes du RDC et sous-sol (qui fera plan d'évacuation pour le public et plan d'intervention pour les pompiers).
- Pour les IGH : un plan d'intervention dans le hall du RDC reprenant les parties communes du RDC.
- Et des tous les niveaux plus le/les sous-sols + 1 plan d'évacuation minimum par niveau.

Parcs de stationnement en sous-sol :

- 1 plan général d'intervention sur la rampe d'accès des secours.
- 1 plan dans chaque sas ou escalier.